

DÉPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise SOGETRA, (Zone Industrielle 61500 SEES - 02.33.27.98.55 – quentin.loisel@sogetrasa.com) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin d'effectuer des travaux sur le réseau (renouvellement basse tension aérienne), boulevard Gérard de Contades, du 12 novembre 2024 au 14 février 2025,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 - Afin d'effectuer des travaux sur le réseau (renouvellement basse tension aérienne), boulevard Gérard de Contades, l'entreprise SOGETRA est autorisée à occuper le domaine public, du 12 novembre 2024 au 14 février 2025.

ARTICLE 2 – Pendant la durée des travaux :

- la circulation sera alternée par feux sur le boulevard Gérard de Contades,
- la circulation sera sur une chaussée rétrécie, rue de la Victoire, du 12 novembre 2024 au 06 décembre 2024,
- le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3 - Le demandeur se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux.

ARTICLE 4 - Dès la fin des travaux, le demandeur devra prendre contact avec les services techniques de la Commune de La Ferté-Macé (16 rue Pierre Neveu 61600 La Ferté-Macé – 02.33.14.00.45 – services.techniques@lafertemace.fr), afin de pouvoir réaliser l'attachement.

ARTICLE 5 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 6 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 7 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise SOGETRA

Fait à LA FERTE-MACE, le 08 novembre 2024,
Le Maire, Michel LEROYER

